



Que dois-je faire avec mon employeur?

Par **Bu22**, le **31/01/2013** à **04:10**

Bonjour, rnaujourd'hui je suis dans l'impasse concernant mon employeur. La situation est celle-ci : je suis un apprenti majeur en café brasserie. Etant le seul employé de mon entreprise, j'effectue ouverture et fermeture du bar dans lequel je suis, ce qui fait des journées commençant à 9h le matin jusqu'à 19h. Je fais ses horraires depuis le début septembre. rn Du mois de septembre jusqu'au mois d'octobre on était encore 4 employés et j'avais un seul jour de repos dans la semaine sauf les semaines où j'étais au centre de formation où là je travaillais tout le week end. rn A partir du mois de novembre (plus précisément après les vacances de la toussaint) je me suis donc retrouvé seul et mon unique jour de repos a sauté. Début décembre, mon bar ouvrait 4 jours dans la semaine jusqu'au début des vacances de noel où l'on a été ouvert 7/7 avec un employé en extra. J'ai travaillé le jour de noël et pour le jour de l'an mon patron m'a demandé de venir pour 10h au matin. A 8h30 il me previent qu'il n'ouvre pas et que je dois rester chez moi... Jusqu'ici je ne me suis jamais plains. Le 22 janvier suite à plusieurs problemes personnels j'appelle mon patron pour lui dire que je veux arreter mon apprentissage pour diverse raison, ce qu'il accepte sans demande de préavis. rn Au moment de parler de ma paye je sens l'entourloupe : En effet mon salaire d'apprenti déclaré est de 690e pour 35h, il rallongé mon salaire à 1000e au black pour les heures supplémentaires (ce que je trouve tout de meme de **xxxxxxxx**). Donc pour ce mois ci, quand je me retrouve dans son bureau il me dit que sur la base de mon salaire, ce mois ci je devais effectuer 19jours en entreprise et j'en ai fais que 10, donc il fait ses calculs pour mon salaire et m'annonce avec le sourire qu'il me reste 283e seulement. Le soucis c'est que sur les 10 jours de travail effectué, j'ai déjà fais un total de 100h. D'apres mon contrat, j'aurais du faire 117h étendu sur les 19 jours de travail... Moi qui pensais que mon patron faisait tout pour que je m'en sorte je me sens un peu utilisé tout de meme pour toutes les heures effectués dans cette entreprise... rn En résumé du 01/09/2012 au 31/12/12 j'ai effectué 90 jours de travail dont 3 jours fériés a la place de 58 jours, a peu près 900h et j'ai reçu 4000e... Donc d'après mes calculs, sur sa façon de calculé mes payes il me manques 2645.16e et sur la façon de calculé

les payes en tant qu'apprenti il manque 1496.38€. Que dois-je faire? Entamé une procédure avec le prud'homme ou lui réclamer dans un premier temps en prenant le risque qu'il efface les preuves de ce que j'affirme? Car ce bar a une surveillance vidéo sur lesquelles on pourra me voir tous les jours rentrer et sortir la terrasse, et même ouvrir et fermer le bar tout seul sans qu'il ne soit passé une minute au bar... **merci**

Par **pat76**, le **31/01/2013** à **15:20**

BonjourrrrrnVous avez été raconter votre situation à l'inspection du travail?

Par **Bu22**, le **31/01/2013** à **18:15**

Non du tout, mais j'en ai parlé aux personnes de mon apprentissage qui m'ont dit d'essayer la négociation dans un premier temps, chose faite mais échoué à partir d'aujourd'hui... Le souci c'est que je porte mon patron un minimum encore dans mon cœur, et là avec ce refus si je saisie le prud'homme les heures au black qu'il m'a payé devront re-être payé en plus des heures non payées et je ne veux pas non plus "l'arnaquer"...Je voudrais juste qu'il me paye les autres heures...